

CQP animateur de loisir sportif options activités gymniques d'entretien et d'expression ou activités de randonnée de proximité et d'orientation ou jeux sportifs et jeux d'opposition

RNCP13711 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Formacode(s)	15436, 15487, 15469
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	03/03/2022

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

Partenaires habilités

61 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 50 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTION PREVENTION SPORT ILE DE FRANCE	400935730 00053	Former
AQUA SPORT FORMATION	807992656 00015	Former
ASSOCIATION NATIONALE IRENE POPARD	477950497 00040	Former et organiser l'évaluation
CIMITE REGIONAL CORSE	490883881 00016	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEM DE LA GYMNAST VOLONTAIRE	450281316 00015	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE DE L'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE	752510396 00019	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	306289695 00042	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPART UFOLEP CORSE DU SUD	490910924 00011	Former et organiser l'évaluation
COMITE DEPTAL GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	351562269 00016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 61 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp13711-cqp-animateur-de-loisir-sportif-options-activites-gymniques-d-entretien-et-d-expression-ou-activites-de-randonnee-de-proximite-et-d-orientation-ou-jeux-sportifs-et-jeux-d-opposition/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités exercées par l'animateur de loisir sportif se répartissent selon les domaines (environnemental, organisationnel, d'intervention).

En tenant compte de ces trois grands domaines, l'animateur exerce les activités suivantes :

1. L'animateur conçoit un projet d'action d'animation
2. L'animateur réalise son projet d'action d'animation
3. L'animateur communique dans le cadre de son activité d'initiation, à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure qui l'emploie.

Activités que l'animateur peut être amené à réaliser :

- Il participe à l'organisation de manifestations,
- Il participe à des réunions internes à la structure employeur.

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport. Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes et des objectifs visés,
- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le CQP d'animateur de loisir sportif confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation des activités physiques de loisir de l'une des trois familles d'activités :

.

Activités gymniques d'entretien et d'expression

.

Activités de randonnée de proximité et d'orientation

.

Jeux sportifs, jeux d'opposition

Compétences :

- Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation:
- Évaluer les capacités et les motivations des différents publics.
- Repérer les comportements à risques et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.
- Préparer, animer et encadrer une action d'animation en toute sécurité.
- Définir des objectifs adaptés au public et à l'environnement:
- Prévoir des situations pédagogiques.
- Évaluer la progression des pratiquants et orienter son action d'animation.
- Aménager les zones d'évolution en toute sécurité.
- Veiller à l'utilisation et à la maintenance du matériel.
- Faire respecter les règles de sécurité.
- Agir de manière efficace en cas d'incident, d'accident ou de blessure.
- Réaliser l'action d'animation.
- Communiquer et faire respecter les règles relatives à la pratique de l'activité.

- Mobiliser les connaissances relatives à la sécurité des pratiquants et des tiers:
- Maîtriser les connaissances liées à l'activité. et au développement de l'individu et du groupe.
- Maîtriser les gestes et conduites professionnels liés à l'activité.
- Expliciter les bases techniques de l'activité.
- Rappeler les exigences liées à l'activité.

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant ;
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques ;
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique;
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur de loisir sportif exerce son activité principalement au sein de :

- Associations et clubs sportifs affiliés aux fédérations sportives
- Comités d'entreprises
- Accueils de loisirs et séjours de vacances.
- Centre de vacances
- Maisons de retraite
- Base de loisirs
- Collectivités territoriales

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Animateur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ce certificat répond aux obligations en matière de garanties de sécurité des pratiquants et des tiers prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du sport.

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- Qualité du président du jury et mode de désignation : représentant d'un organisme délégataire de la mise en œuvre de la certification (FSCF, FSGT, FFEPMM Sports pour tous, UFOLEP et FFEPGV).
- Nombre des membres composant le jury : en dehors du Président, le jury est composé d'au moins un représentant des salariés désigné par la CPNEF, d'un représentant des employeurs désigné par la CPNEF, du responsable national de la formation au CQP « ALS », d'un représentant de l'organisme délégataire de la mise en œuvre de la certification.
- Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 40 % maximum.
- Répartition des représentants salariés et des employeurs en pourcentage : 50% de salariés, 50% employeurs

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/03/2022

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP6034

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36661

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13711/>